

## Dispositif TRANSCO Argumentaire pour accompagner le déploiement

**Le dispositif « Transitions collectives » (TRANSCO) est le fruit d'une concertation menée à l'initiative du MEDEF depuis plusieurs mois.** Ce dispositif est aujourd'hui prêt à être déployé sur l'ensemble des territoires.

**TRANSCO est un dispositif « clé en main » pour les entreprises,** qui permet d'accompagner les mutations économiques auxquelles elles sont confrontées, de préserver les compétences disponibles sur les territoires et de permettre une gestion anticipée et sécurisée des parcours des salariés vers des métiers plus porteurs localement.

**TRANSCO est une des mesures de France Relance et est financé via le FNE-Formation (500 millions € mobilisés en 2021).** Ces moyens seront alloués aux associations paritaires Transitions Pro (AT-Pro) sur la base d'un conventionnement avec les DIRECCTE.

**Le MEDEF soutient le déploiement du dispositif TRANSCO en s'appuyant sur les MEDEF Régionaux et Territoriaux et le réseau des correspondants régionaux emploi-formation du MEDEF (REF-CRFP) pour :**

- 1. Piloter, dans le cadre des CREFOP, le déploiement stratégique du dispositif en partant des besoins en compétences des entreprises sur leur bassin d'emploi.** Dans cette perspective, le MEDEF contribuera à l'élaboration des listes des métiers porteurs sur les territoires.
- 2. Piloter, avec les associations paritaires Transitions Pro, le déploiement opérationnel du dispositif et la bonne articulation entre les acteurs (OPCO, CEP, Service public de l'emploi...)** qui participeront à la co-construction du parcours de formation des salariés. **Le MEDEF contribuera à l'émergence d'une nouvelle organisation territoriale décloisonnée entre ces mêmes acteurs pour une offre de service lisible et accessible en direction des entreprises.**
- 3. Repérer et mettre en relation, via les plateformes territoriales de transitions, les entreprises en difficultés et celles qui ont des besoins de recrutement.** Le MEDEF accompagnera la conception des projets de transition au service de leurs adhérents, tant des fédérations que des entreprises.
- 4. Convaincre les entreprises via un plan de communication ciblé.** Le MEDEF sera un relais de communication auprès des fédérations adhérentes et de leurs entreprises pour vulgariser le dispositif mais aussi assurer un accompagnement de proximité.

**Au regard de l'urgence, TRANSCO doit être déployé rapidement sur tous les territoires. Il faut communiquer vite et fort en mobilisant tous les acteurs. Le MEDEF sera aux côtés des fédérations professionnelles et des MEDEF Régionaux et Territoriaux pour accompagner le déploiement de TRANSCO au plus près des territoires.**

A compter d'avril, le MEDEF assurera la présidence de CERTIF PRO, qui coordonne au niveau national les associations paritaires Transitions Pro. **Le MEDEF compte ainsi s'appuyer sur ses mandataires nationaux et régionaux pour renforcer son influence au sein du quadripartisme et être force de proposition pour ajuster le dispositif dans les prochains mois.**